Dans les comptes sociaux, une seule écriture comptable a été enregistrée. Il s'agit :

	Débit	Crédit
Acquisition du titre		
Titres	100	
Trésorerie		100

Les écritures de retraitement à passer dans les comptes IFRS sont détaillées comme suit :

Au 31/12/N

	Débit	Crédit
Constatation de la plus-value sur titre (réévaluation)		
Titres	10	
Produits financiers		10

Au 31/12/N+1

	Débit	Crédit
Constatation de l'instrument financier		
Instrument dérivé (actif)	5	
Produits financiers		5
Constatation de la moins-value sur titre (réévaluation)		
Produits financiers	5	
Titres		5

Les plus et moins- values sont comptabilisées de manière symétrique dans les comptes de résultat. Nous proposons d'utiliser le même compte (produits financiers) pour la charge et le produit du fait de cette symétrie. L'IAS 39 n'énonce rien à ce sujet. Cependant, même si la norme IAS 1 prévoit la noncompensation, elle ne s'applique qu'aux états financiers eux-mêmes ;

et sur ceux-ci, le résultat financier figure en une seule ligne.

Au 31/12/N+2 : Le compte de titres est de 105. Au niveau des comptes sociaux, l'écriture de cession va se traduire par l'annulation des titres pour 100 et la constatation de la trésorerie pour 107 ; la différence de 7 étant constatée dans les produits financiers.

	Débit	Crédit
Retraitement de l'écriture de cession marocaine		
Produits financiers	5	
Titres		5
Cession du dérivé		
Trésorerie	3	
Produits financiers	2	
Instrument dérivé (actif)		5